



# AVIS PUBLIC

## REPORT DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

En raison de la pandémie de COVID-19, la vente pour défaut de paiement des impôts fonciers 2020 devant se tenir le 4 février 2021 est reportée à une date ultérieure.

**AVIS** est par la présente donné par la soussignée, qu'en conformité aux directives reçues par le Gouvernement du Québec et en raison de la pandémie de la COVID-19, la Ville de Coteau-du-Lac se voit dans l'obligation de reporter à une date ultérieure, la vente des immeubles pour défaut de paiement des impôts fonciers, qui devait avoir lieu par enchère publique, le 4 février 2021 à 14 h au 4B, rue Principale, à Coteau-du-Lac.

Il est impossible de fixer la date de la vente pour défaut de paiement de taxes 2020 pour l'instant, puisqu'il est impossible de déterminer la fin de l'urgence sanitaire. À cet effet, la Ville de Coteau-du-Lac publiera un avis public et l'enchère publique ne pourra pas avoir lieu avant l'expiration d'un délai de 15 jours suivant cet avis.

Cette décision fait suite à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et prolongé par le décret ministériel numéro 3-2021 du 13 janvier 2021.

Donné à COTEAU-DU-LAC, ce 20e jour du mois de janvier 2021

  
Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière

/cp



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, Chantal Paquette assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur le report de la vente pour non-paiement des impôts fonciers, conformément à la loi, en affichant et en publiant dans un journal une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal Saint-François, édition du 20 janvier 2021;
- Sur le site Internet de la Ville et le babillard de l'hôtel de la ville le 20 janvier 2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 20 janvier 2021.

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière